



PROCÉDURE D'INFORMATION EN CAS DE RÉSULTAT BACTÉRIOLOGIQUE NON CONFORME

Référence :
ADLF-PRO-002

Version : 1

Page : 1/3

Rédacteurs : Groupe de travail ADLF dirigé par V Rigourd (Paris), J Trompette (Lyon), E Dirson (Rennes)

Lactariums de Bordeaux, Ile de France, Limoges, Lyon, Mulhouse, Nancy, Poitiers, Rennes, St Brieuc

Groupe de relecture et validation : Adhérents ADLF

Validation le : 5 juin 2015

Diffusion : Site Internet ADLF

Mots clés : Lactarium-lait maternel- information, bactériologie- résultats-donneuse-néonatalogie

1. OBJET

- Décrire la conduite à tenir en cas de résultats bactériologiques non conformes.
- Informer et orienter les mères en cas de bactériologie non conformes au don de lait
- Respecter les contre-indications au don de lait
- Assurer la sécurité bactériologique du lait maternel
- Rechercher l'origine de la contamination bactériologique

2. MOTS CLES

Lactarium-lait maternel- information-bactériologie- résultats-donneuse-néonatalogie

3. DOMAINE D'APPLICATION – PERSONNES CONCERNEES

Ce document concerne la puéricultrice, le cadre de santé et le médecin du Lactarium.

Il s'applique au Lactarium après lecture des résultats bactériologiques.

4. DOCUMENTS DE REFERENCE

- Arrêté du 10 février 1995 relatif aux conditions de fonctionnement des Lactarium, article 2 et 7
- Décision du 3 décembre 2007 définissant les règles de bonnes pratiques de fonctionnement des Lactariums- Chapitre VI
- Décret du 13 juillet 2010 relatif aux missions, à l'autorisation et aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des Lactariums.



PROCÉDURE D'INFORMATION

EN CAS DE RÉSULTAT BACTÉRIOLOGIQUE NON CONFORME

Référence :
ADLF-PRO-002

Version : 1

Page : 2/3

5. DESCRIPTION

Etapes	Modes opératoires	Personnes compétentes
LECTURE DES RÉSULTATS BACTÉRIOLOGIQUES		
Lecture des résultats bactériologiques	➤ Voir procédure interne à chaque lactarium	Puéricultrice Cadre Médecin
INFORMATION DE LA DONNEUSE		
Informations à donner	➤ En cas de résultats bactériologiques non conformes, le médecin, la cadre ou la puéricultrice du Lactarium ou du service où est hospitalisé l'enfant expliquent à la maman : • la raison de la non-utilisation du lait résultant de la contamination bactériologique du lait maternel • le risque bactériologique pour le(s) enfant(s) susceptible(s) de recevoir ce lait s'il n'était pas détruit • l'absence de risque pour son enfant d'allaiter directement au sein et l'équipe réévalue les conditions d'administration en cas d'utilisation de lait cru • délivre des conseils d'hygiène pour corriger les erreurs lors du recueil du lait • au cas où la maman stocke également du lait pour son propre enfant (cf. procédure spécifique) donne la conduite à tenir pour la décongélation et d'utilisation du lait en toute sécurité : - o Si décongélation à +4°C: conservation au maximum 24h à +4°C - o Si décongélation par chauffage (bain marie, chauffe biberon): consommation dans la ½ heure suivant le réchauffement - o Tout biberon décongelé mis à température ambiante doit être consommé dans l'heure - o Tout biberon réchauffé doit être consommé dans la ½ heure. - o Tout biberon entamé et non fini par l'enfant doit être jeté - o Ne pas réchauffer ni décongeler au four à micro-ondes	Puéricultrice Cadre Médecin
Modalités de l'information	➤ S'il s'agit d'une donneuse ▪ à domicile → l'information est donnée par téléphone par l'équipe du lactarium ▪ par un hôpital hors de l'établissement où se situe le lactarium → l'information est donnée par le Lactarium au personnel hospitalier (sage-femme, puéricultrice, auxiliaire) qui transmet à la maman et un courrier écrit est envoyé dans le service d'hospitalisation ➤ S'il s'agit d'un don personnalisé → l'information est directement donnée par le Lactarium ou par l'équipe	Puéricultrice Cadre Médecin

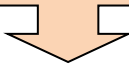
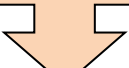
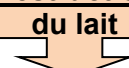


PROCÉDURE D'INFORMATION EN CAS DE RÉSULTAT BACTÉRIOLOGIQUE NON CONFORME

Référence :
ADLF-PRO-002

Version : 1

Page : 3/3

	d'hospitalisation	
	RECHERCHER L'ORIGINE DE LA CONTAMINATION BACTERIOLOGIQUE	
Rechercher l'origine de la contamination 	➤ Une enquête du personnel du Lactarium ou de l'hôpital est menée et consiste à : • vérifier le respect des règles d'hygiène par la donneuse • vérifier le respect de la procédure de recueil, transport, et stockage du lait • pratiquer ou faire réaliser un examen clinique des seins de la mère • corriger les éventuelles mauvaises pratiques d'utilisation du tire-lait (taille de tétérrelle/décontamination)	Puéricultrice Cadre Médecin
Cas particulier d'une contamination avec du staphylocoque doré (St. Aureus) 	➤ Rechercher l'origine de la contamination qui peut être liée à un défaut d'hygiène ou un mode de recueil inadapté (tétérrelle trop petite, crevasse, mastite...) Dans le cas d'une contamination avec du staphylocoque aureus, le protocole de décontamination ORL est mis en place de la manière suivante : • S'il s'agit d'une donneuse à domicile ➔ l'information est transmise par téléphone à la maman et lui remettre l'ordonnance de muporicine (<i>Bactroban</i>) • S'il s'agit d'une donneuse originaire d'un hôpital situé de l'établissement où est situé lactarium ➔ l'information est transmise par téléphone auprès du personnel soignant. Le protocole de traitement par muporicine (<i>Bactroban</i>) est faxé au service concerné avec une lettre d'information sur les règles d'hygiène à suivre • S'il s'agit d'un don personnalisé ➔ l'information est directement transmise à la mère par le lactarium ou l'équipe de néonatalogie et l'ordonnance de muporicine (<i>Bactroban</i>) est remise à la mère	Puéricultrice Cadre Médecin
	DESTRUCTION DU LAIT	
Destruction du lait 	➤ Jeter le lait dans le fût DASRI selon la procédure de « destruction du lait au lactarium ». ➤ Traçabilité du lait jeté	Puéricultrice Cadre Médecin

8. RESPONSABILITES

• **La puéricultrice ou le cadre de santé** assurent la traçabilité des résultats bactériologiques. Le rôle de chacun est à adapter selon l'organisation propre à chaque lactarium et selon le personnel disponible dans cette structure.

• **La puéricultrice, le cadre de santé et le médecin du lactarium**

- ✓ se chargent d'informer les donneuses en cas de résultats bactériologiques non conformes.
- ✓ recherchent l'origine de la contamination bactériologique et donnent des conseils à la donneuse en termes d'hygiène et de recueil du lait maternel.

• **Le médecin et le cadre du Lactarium** veillent au respect de la procédure